

## INFORMATIONS STAGES POUR LES ETUDIANTS EN **MASTER 1**

	MASTERS 120 PROGRAMMES CLASSIQUES		MASTERS 120 PROGRAMMES SPECIFIQUES		
	INGENIEUR DE GESTION	SCIENCES DE GESTION	CEMS	IB	CPME
<b>STAGE</b>	↓ Obligatoire	↓ <b>Facultatif</b> OU 2 cours au choix à 5 ECTS	↓ Obligatoire pour programme CEMS mais possibilité d'être validé en + dans programme Master 120 LSM <u>si et seulement si</u> fait en M1Q2. Si le stage CEMS n'est pas réalisé en M1Q2 : obligation de choisir 2 cours à 5 ECTS pour obtenir les 60 ECTS nécessaires à la 1ère année de Master	↓ Obligatoire	↓ <b>Facultatif</b> OU 2 cours au choix à 5 ECTS
<b>DUREE</b>	MIN 60 jours ouvrables		MIN 10 semaines <u>consécutives</u> à l'étranger	6 mois hors Europe	MIN 60 jours ouvrables
<b>PERIODE DU STAGE</b>	en Master 2 Q2 Autre moment : contacter le responsable de stage pour accord <u>avant</u> dépôt de convention		En Master 1 Q 2 Au plus tôt au début des vacances de Pâques et la fin avant début de session d'août	Autre moment 30 jours calendrier après la remise de la convention CEMS. Sinon, demande d'approbation du stage avant le début du stage	En Master 2 Q2 Autre moment : contacter le responsable de stage pour accord avant dépôt de convention
<b>TYPE DE CONVENTION</b>	Convention de stage Master 120 INGE/MSG		Convention de stage Master 120	Convention de stage CEMS (cfr conditions site web page 8118)	Convention de stage Master 120
<b>DEBUT DE STAGE</b>	minimum 30 jours calendrier après la date de réception des conventions dûment complétées		30 jours calendrier après la date de réception des conventions dûment complétées (cfr instructions brochure stage et mémoire)	janvier - convention remise au plus tard pour le 01/12	30 jours calendrier après la date de réception des conventions dûment complétées
<b>CARNET DE STAGE</b>	Obligatoire à retirer au secrétariat (fin Q2M1)		Obligatoire à retirer au secrétariat (la semaine avant les vacances de Pâques)	non	Obligatoire à retirer au secrétariat fin M1Q2
<b>DEPOT DU CARNET DE STAGE</b>	En même temps que le mémoire		Lors du dépôt des mémoires des <b>Masters 2 de l'année du stage</b> en août	/	En même temps que le mémoire IB
<b>REMARQUES</b>	/		Délibé en septembre car programme incomplet en juin	* Convention uniquement si stage CEMS réalisé juste après M2 et au plus tard début du stage au 01/09 au plus tard diplômable l'année de sa réalisation	/
<b>COMMUN A TOUS</b>	Formulaire d'évaluation CEMS à remettre à la fin du stage  <b>- Instructions et brochure sur le stage et le mémoire : site web page 8118</b> <b>- Calendrier académique</b> <b>- Règles et <u>sanctions</u> administratives (reprises dans le carnet de stage et à la brochure stage et mémoire)</b>				